

Huit communes de Seine-Saint-Denis sont sur le point d'être officiellement concernées par la mise en application d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI), plan spécifique dérivé du plan ORSEC bien connu pour l'organisation des secours en cas de survenance d'une catastrophe mettant en jeu la sécurité des personnes.

Le CORIGAT a souvent alerté sur les dangers potentiels de la gare de triage du Blanc-Mesnil / Drancy / Le Bourget. En effet, si les gares de triage ne sont pas classées Sévésos, elles en ont toutes les caractéristiques de dangerosité, ne serait-ce que par la présence récurrente de wagons transportant des matières dangereuses et toxiques, tel le chlore qui est létal jusqu'à 2500 mètres en cas de fuite. Il faut savoir, que la gare de triage accueille et trie, entre autres, des wagons venant de l'entreprise Lubrizol de Rouen devenue célèbre depuis son incendie spectaculaire.

Depuis 2013, le CORIGAT est mobilisé sur le dossier de la dangerosité de cette gare de triage et n'a jamais perdu le contact avec les autorités préfectorales et aussi de manière directe avec l'autorité responsable du site du triage. Cette mobilisation citoyenne a permis la mise en oeuvre d'investissements importants pour améliorer la sécurité et a permis d'engager un important travail avec les services de la préfecture pour établir des mesures de prévention et d'informations de la population.

Un Plan Particulier d'Intervention (PPI) est élaboré et il existe déjà une plaquette destinée à l'information des riverains mais malheureusement les municipalités ne semblent pas enthousiastes pour la diffuser auprès de leurs administrés. De plus elles ont obligation d'élaborer, suivant les préconisations du PPI, un PCS (Plan Communal de Sécurité). Cette attitude place les maires de ces municipalités, concernées par un danger officiellement avéré, en position de responsabilité pénale en cas de survenance d'un accident dramatique.

Evidemment diffuser le PPI se trouve être un mauvais argument au sujet de l'attractivité de la commune. Les édiles de ces huit municipalités sont confrontés à un choix cornélien.

Nous avons à plusieurs reprises demandé la publication du PPI et quelques candidats lors de la campagne des élections municipales avaient indiqué leur choix de le publier, pour prévenir et prévoir pour ne plus subir.

Une nouvelle fois nous exhortons les maires à diffuser la plaquette du PPI qui a été élaborée par la SNCF elle-même avec l'aval de la préfecture de la Seine Saint Denis..

Pour terminer, il va de soi, qu'à l'aune de l'étude du rapport du Sénat sur l'accident de l'entrepôt Lubrizol du 26 septembre 2019, il serait urgent que la préfecture de Seine Saint Denis, réunisse à nouveau le CIE qui a permis

l'élaboration du PPI, afin de tenir compte des constatations faites par ce rapport sénatorial.

Entre mourir sans savoir pourquoi et se protéger en connaissance de cause, nous ne souhaitons pas avoir à subir le premier choix.

Pour le Conseil d'Administration

Le Président : Alain RAMOS